



AVIS

Aménagement d'un sentier public à l'impasse de la Grangette.

Le sentier susmentionné (voir plan de situation) a été réaménagé. Cela permettra aux propriétaires des deux parcelles adjacentes d'avoir un accès plus aisé, permettant également l'accès de leurs véhicules. L'ancien cheminement en gravier a été remplacé par un aménagement routier en asphalte. Cet aménagement a fait l'objet d'une mention "sentier public" au Registre foncier. Ce dernier permet une liaison piétonne entre la fin de l'impasse de la Grangette et la route de la Glâne. L'accès de véhicules motorisés est réservé aux riverains et aux Services communaux.

La Direction des Services techniques

